

## STATISTIQUES MUNICIPALES.

## 25.—Statistiques municipales, par provinces, 1914—fin.

Villes et municipalités.	Population taxée.	Valeur sujette à taxe de toute propriété imposable.	Valeur des propriétés exemptes de taxes, ou qui n'y sont sujettes que par suite d'améliorations locales.	Dettes sur débetures.	Fonds d'amortissement.	Taxes perçues.	Taux de taxes, milles par \$
Colombie Britannique—		\$	\$	\$	\$	\$	
Nanaimo....	8,500	5,946,085	299,675	816,893	116,556	366,405	} 34.00 $\frac{1}{2}$ de moins 14 Gros 24.00 Net. 20.00
New Westminster....	15,000	20,686,270	2,000,000	4,568,700	182,286	406,876	
North Vancouver....	8,196	20,843,225	1,770,370	2,876,494	186,538	355,334	15.50
Vancouver...	106,110	150,456,660	76,199,743	28,844,240	3,010,078	4,363,800	} Gros 24.44 Net. 22.00 20.00
Victoria.....	31,660	89,151,990	17,419,540	16,747,101	1,909,633	2,222,641	

**Notes Explicatives.**—(1) Dans la première colonne du tableau 23, on a porté la population taxée de 1913, toutes les fois qu'elle a été donnée, mais quand elle ne l'a pas été, ou quand elle n'était qu'évaluée, on a pris les chiffres du recensement de 1911, et on les a imprimés en italiques, pour les distinguer des autres chiffres de la colonne. (2) Dans le cas de Thetford Mines, P.Q., la valeur des propriétés exemptes de taxes, ou qui n'y sont sujettes que par suite d'améliorations locales, ne comprend pas la valeur des mines. (3) Les sommes portées dans la colonne des taxes prélevées, en ce qui concerne Brandon, Man. (\$500,805), et Lethbridge, Alberta (\$619,466), ne comprennent pas les taxes pour améliorations locales. (4) Dans la province de Québec, les taxes prélevées et les taux de taxes ne comprennent pas les taxes scolaires. (5) A Ottawa, Ont., il y a deux taux de taxes, l'un de 20.80 milles par dollar sur les personnes préférant envoyer leurs enfants aux écoles publiques ordinaires, et l'autre de 25.40 milles par dollar, pour celles qui soutiennent les écoles séparées ou Catholiques Romaines. A Montréal, P.Q., il y a divers taux de taxe scolaire. Dans les quartiers du centre, c'est-à-dire ceux qui constituaient Montréal avant l'annexion récente des municipalités avoisinantes, la taxe scolaire est perçue par la ville pour les Commissions Scolaires catholiques et protestantes qui ont juridiction en la matière. La taxe scolaire, à Montréal, est de 4 milles par dollar pour les Catholiques Romains, et de 5 milles par dollar pour les Protestants et les neutres. Dans les quartiers récemment annexés, la taxe est perçue par les diverses Commissions Scolaires qui sont indépendantes des anciennes Commissions Scolaires de la ville. Les taux prélevés par ces commissions indépendantes varient entre 2½ milles et 6 milles par dollar. A Winnipeg, Man., il y a deux taux de taxe: 14.8 milles par dollar, comme répartition générale, et 6½ pour cent, comme taxe d'affaires, sur le loyer annuel des édifices occupés. (6) A Régina, Sask., la dette sur débetures, se montant à \$8,474,471, ne comprend pas la dette des améliorations locales. (7) A Vancouver, C.B., on ne paye pas de taxes pour les améliorations. (8) A Medicine Hat, Alberta, la dette brute est de \$3,818,715.